



COMPTE RENDU DU COMITE FORET ET AGRICULTURE SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

MAIRIE DE SAINT-USAGE
21170

Présents : Madame Valérie HOSTALIER, Monsieur Alain IMBERT, Monsieur Jean-Claude BOILLAUD
Monsieur Jean-François GANEE, Monsieur Eric JAYE, Monsieur Aymeric GANEE, Monsieur Noel PAIN,

Excusé : Madame Marie Laure CARTIER, Monsieur Rachid BOULAHYA

Absent : Madame Laurie AUSSENAC, Monsieur Roger GANEE

Secrétaire de séance : Monsieur Alain IMBERT,

I. INSCRIPTION AUX AFFOUAGES 2022

Monsieur IMBERT évoque le sujet de l'inscription aux affouages pour l'année 2022 sur le pâtis de la Borde (AB 126). Le secrétariat a recensé trois candidatures, fin janvier

- Monsieur Eric JAYE
- Monsieur Jean-Claude BOILLAUD
- Monsieur Séverine PIOT

2 parcelles de 5000m² pour Madame PIOT et Monsieur BOILLAUD, le reste de la parcelle sera confié à Monsieur JAYE

Un vote est prévu au prochain Conseil Municipal et les parcelles seront tracées après les travaux du parking

II. Renouvellement des baux ruraux

Trois agriculteurs concernés

- Monsieur Eric JAYE
- Monsieur Jean-Claude ROBIN
- Monsieur René ROUX

Ces baux seront renouvelés à la date anniversaire en 2022 par convention après validation par le Conseil Municipal le 17 février 2022

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Aymeric GANEE demande que la société Bourgogne Recyclage procède avant fin juin au broyage des chardons sur la parcelle mise à disposition par la commune sur la route de Montot.

Un courrier sera envoyé à l'entreprise.

Monsieur Alain IMBERT informe la commission au sujet du stationnement du Chemin de la Cour. Des voitures et camionnettes se garent hors des emplacements prévus et gênent le passage des engins agricoles. Une réflexion sera réalisée avec l'aide du Policier Municipal. D'autre part dans cette rue des riverains laisse traîner des cartons papier.

Un avis sera fait aux intéressés.

Monsieur Alain IMBERT informe qu'une expérimentation de suppression de l'éclairage public la nuit (de 23h00 à 5h00 du matin) sera proposée au conseil municipal, pour raison d'économie d'abord dans les secteurs dont les coffrets d'éclairages disposent d'horloge astronomique puis ensuite sur le reste de la commune en 2023.

La commission donne un avis favorable, Monsieur BOILLAUD propose que la coupure commence plutôt à 00h00.

La séance est levée à 20h15

Compte-rendu 3 février 2022